

« Promouvoir le vivre-ensemble interculturel »: Lancement de l'appel à projets 2024

Communiqué par : ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

Publié le 25.10.2023 à 08:49

En vue de la mise en œuvre de la loi relative au vivre-ensemble interculturel, le Département de l'intégration du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région lance un appel à projets intitulé «Promouvoir le vivre-ensemble interculturel », visant à financer des projets favorisant le vivre-ensemble interculturel au Grand-Duché de Luxembourg pour l'année 2024.

L'appel à projets 2024 s'articule autour de deux axes d'intervention:

Axe 1: Promouvoir la participation des travailleurs transfrontaliers

L'une des nouveautés de la loi sur le vivre-ensemble interculturel est qu'elle concerne toutes les personnes vivant et travaillant au Grand-Duché de Luxembourg. Ainsi, les travailleurs transfrontaliers sont désormais également visés dans le cadre de la politique mise en œuvre. Dans ce contexte, le présent appel cherche à soutenir des projets visant à identifier les besoins en termes de participation des travailleurs transfrontaliers et à proposer des activités favorisant les échanges entre travailleurs transfrontaliers et résidents.

Sont particulièrement visés les projets ayant pour objet:

La réalisation de consultations, sondages et/ou d'analyses de besoins en vue d'une participation active des travailleurs transfrontaliers à la vie sociale et culturelle au Grand-Duché de Luxembourg, et plus précisément au niveau de la commune dans laquelle ils travaillent.

Le développement d'activités pour découvrir le pays et promouvoir la participation active à la vie au Luxembourg et plus précisément à la vie dans la commune où se situe leur lieu de travail.

Le développement d'activités de rencontre entre les personnes qui vivent et celles qui travaillent au Luxembourg.

Axe 2: Pacte citoyen et Programme du vivre-ensemble interculturel – Développement de modules modèles

La loi sur le vivre-ensemble interculturel prévoit également la possibilité pour toutes les personnes résidant et travaillant au Luxembourg d'adhérer à un pacte citoyen qui donne accès à un programme du vivre-ensemble interculturel. Le présent appel a pour objectif de financer des projets qui permettront d'alimenter ledit programme en proposant des modules-types. Seront privilégiés des

projets cherchant à créer et former des réseaux de multiplicateurs et développant des outils qui faciliteraient la pérennisation des modules ainsi que des modules qui seront proposés au niveau communal ou régional.

Sont particulièrement visés ici les projets ayant pour objet:

Les projets permettant d'approfondir les connaissances relatives à la vie au Grand-Duché de Luxembourg, son histoire et son patrimoine culturel.

Les projets ayant pour objectif de faire découvrir les valeurs du Grand-Duché de Luxembourg.

Les projets ayant comme objectif de faire découvrir l'offre d'activités dans le domaine social, économique, politique ou culturel et d'encourager la participation citoyenne.

L'appel prévoit le financement de projets à partir d'un montant de 10.000 euros par projet.

Les détails de l'appel à projets ainsi que les formulaires peuvent être consultés sur le site Internet

www.famille.gouvernement.lu.

La date limite pour la soumission des demandes de financement de projets est fixée au 10 janvier 2024.

Deux séances d'information seront organisées au ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région le mercredi

15 novembre 2023 à 15 heures et le mardi 12 décembre 2023 à 10 heures.

Les représentants des associations sans liens directs avec des partis politiques et des syndicats, les organismes privés, les établissements publics, les chambres professionnelles et les instituts de formation/les centres de recherche sont priés de confirmer leur participation à pan@integration.etat.lu, en indiquant la séance à laquelle ils souhaitent participer.